

DEPARTEMENT
des
YVELINES

ARRONDISSEMENT
de
MANTES-LA-JOLIE

CANTON
de
BONNIERES - SUR - SEINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MOISSON

78840 - Tel : 01.34.79.30.41
Fax : 01.34.79.39.90

N°2023-049

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**OBJET : RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION –
- hameau de Lavacourt le dimanche 5 novembre 2023
Battue aux sangliers**

Mme le Maire de Moisson,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code la Route,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2,
Vu l'arrêté et l'instruction inter ministérielle sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,
Vu le courriel de M. Franck DESPLANCHES, Président de la société de chasse de Moisson, daté du 17 octobre 2023, concernant l'organisation d'une battue aux sangliers, le dimanche 5 novembre 2023, entre le golf de Moisson et le hameau de Lavacourt,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des participants à la battue.

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le Dimanche 5 novembre 2023 de 9 heures à 12 heures :

- une partie de la route de Moisson sera fermée à la circulation : du Chemin rural n°6 dit de Moisson à la Perruche au Chemin de la Noue

ARTICLE 2 : la rue sera barrée , une déviation sera mise en place.

Dans le sens Lavacourt vers Moisson

- Au niveau de l'intersection de la route de Moisson avec le Chemin de la Noue
- au niveau de l'intersection de la route de Moisson avec le Chemin de la Perruche

Dans le sens Moisson vers Lavacourt

- au niveau de l'intersection de la route de Lavacourt avec le Chemin rural n°6 dit de Moisson à la Perruche

Chemin de Halage :

- au niveau de la station d'épuration
- au niveau de l'esplanade de Lavacourt

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bonnières sur Seine,
- M. le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de Bonnières sur Seine,
- M. le Président de la Société de Chasse de Moisson.

Pour extrait certifié conforme,

Moisson, le 18 octobre 2023



po Mme le Maire,
Cécile DEBON

le Maire-adjoint
Yannick AUVISSIER